

## ECT CLEAN

Elaboration conforme à l'arrêté du 5 janvier 1993 modifié transposant la directive 91/155/CEE et au règlement REACH

### 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

**Identification du produit :** ECT CLEAN  
**Utilisation du produit :** Désembouant alcalin  
(pour plus de détails, se reporter à la fiche technique)  
**Distributeur :** **EAUX COLLECTIVES & TRAITEMENTS**  
80, avenue Impasse de SERPOLET, ZAC ATHELIA II  
13600 LA CIOTAT  
Tél : 04 94 87 53 96  
Fax : 04 94 87 60 92  
Mail : ect@ectfrance.com  
**Appel d'urgence :** INRS / ORFILA  
Tél : 01.45.42.59.59

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**Principaux dangers :** Aucun.

**Effets pour la santé de l'homme et pour l'environnement, mauvais usages :** Corrosif vis-à-vis des alliages de cuivre et des alliages d'aluminium.

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

**Nature chimique :** Préparation aqueuse colorée de dispersants acryliques et d'agent de surface cationique.

**Composant contribuant aux dangers :**

Nom	N° CE	N° CAS	Concentration	Symbole de danger	Phrase de risque
Alkylamine éthoxylée en solution	500-153-8	61791-26-2	< 5%	Xn - N	22-38-41-50

### 4. PREMIERS SECOURS

**Contact avec la peau :** Oter immédiatement les vêtements souillés. Se laver immédiatement et abondamment avec de l'acide acétique dilué à 2% puis avec de l'eau et du savon jusqu'à formation de mousse. Rincer abondamment avec de l'eau.

**Contact avec les yeux :** Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau en écartant les paupières puis avec de l'acide acétique dilué à 0,5%. Rincer abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un ophtalmologiste.

**Ingestion :** Ne pas faire vomir.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Moyens d'extinction appropriés :** Mousse, dioxyde de carbone, poudre sèche.

**Méthode particulière d'intervention :** Evacuer le personnel à l'abri des fumées. Refroidir les récipients exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Retenir les eaux d'extinction.

**Produits de combustion :** Gaz toxiques (oxydes de carbone, oxydes d'azote) et composés organiques dangereux.

**Équipement spécial de protection :** Combinaison de protection contre les produits chimiques, gants

---

## ECT CLEAN

---

adaptés, bottes et appareil respiratoire autonome.

---

### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

---

**Précautions individuelles** : Porter un équipement de protection adapté (voir point 8).

**Précautions pour la protection de l'environnement** : Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les puits. Ne pas faire pénétrer dans les sols.

**Méthode de nettoyage** : Contenir et collecter à l'aide d'un matériau absorbant inerte (sable, terre) et mettre dans des conteneurs spéciaux pour élimination comme résidus dangereux (voir point 13) puis laver à grande eau les surfaces contaminées.

---

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

---

**Manipulation** : Porter un équipement de protection adapté (voir point 8). Des douches et des équipements de lavage oculaire doivent être installés dans les zones d'exposition possibles.

**Stockage** : Stocker, dans l'emballage d'origine, fermé, dans un endroit bien aéré et sur un sol imperméable formant cuvette de rétention, à l'écart de la chaleur, des matières oxydantes et des matières acides.

**Emballages recommandés** : Acier inoxydable 316 L, acier revêtu.

**Emballages contre-indiqués** : Alliages de cuivre, alliages d'aluminium.

---

### 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

---

**Protection respiratoire** : Porter un appareil respiratoire autonome en cas de ventilation insuffisante.

**Protection des mains** : Porter des gants imperméables.

**Protection des yeux** : Porter des lunettes de sécurité à protection intégrale ou un écran facial.

**Protection de la peau et du corps** : Porter un vêtement de travail.

**Mesures d'hygiène** : Ne pas manger ou boire pendant l'utilisation. Se laver les mains immédiatement après manipulation.

---

### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

---

<b>Etat physique</b> :	Liquide limpide
<b>Couleur</b> :	Rouge
<b>pH à 10% à 20°C</b> :	> 12
<b>Température de congélation</b> :	- 5°C
<b>Température d'ébullition</b> :	≈ 100°C
<b>Point d'éclair</b> :	Non concerné
<b>Température d'auto-inflammabilité</b> :	Non concerné
<b>Propriétés comburantes</b> :	Non concerné
<b>Densité à 20°C</b> :	1,07 ± 0,02
<b>Miscibilité à l'eau</b> :	En toute proportion

---

### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

---

**Conditions à éviter** : Températures au dessus de 60°C.

**Matières à éviter** :

Réactions exothermiques en présence d'acides forts.

Réactions violentes en présence d'agents oxydants forts.

**Produits de décomposition dangereux** : Stable dans les conditions normales d'utilisation.

---

## ECT CLEAN

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**Ingestion (alkylamine éthoxylée en solution) :**

Nocif.

Risque de brûlures de la bouche, de l'œsophage et de l'estomac.

**Contact avec la peau (alkylamine éthoxylée en solution) :** Irritant.

**Contact avec les yeux (alkylamine éthoxylée en solution) :** Sévèrement irritant.

### 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**Ecotoxicité (alkylamine éthoxylée en solution) :**

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Ne pas faire pénétrer dans les eaux usées, les eaux de surface et la nappe phréatique.

48 h CE<sub>50</sub> (daphnie) < 1 mg/l.

**Mobilité :** Soluble dans l'eau.

**Persistance et dégradabilité (alkylamine éthoxylée en solution) :** Facilement biodégradable.

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

**Résidus du produit :** Les résidus sont généralement classés comme des déchets spéciaux et sont réglementés par l'autorité responsable pour leur élimination.

**Emballages :**

Les emballages contaminés doivent être considérés comme des résidus chimiques.

Les emballages propres doivent être considérés en vertu des législations locales (recyclage, réutilisation).

**Réglementations des déchets :**

Arrêté du 04/01/85 (JO du 16/02/85).

Décret 94-609 du 13/07/94 (JO du 21/07/94).

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	ADR/RID	IMDG	IATA
N° ONU		3082	
Classe		9	
Nom d'expédition	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a.		Environmentally dangerous matter, liquid, n.o.s.
Groupe d'emballage		III	
Polluant marin	-	Non	-
Information complémentaire	Alkylamine éthoxylée en solution		Ethoxylated alkylamine, solution

---

## ECT CLEAN

---

---

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

---

La classification et l'étiquetage du produit sont conformes à l'arrêté du 20 avril 1994 modifié transposant la directive 67/548/CEE pour les substances et à l'arrêté du 9 novembre 2004 transposant la directive 1999/45/CE pour les préparations.

**Etiquetage** : Non soumis à étiquetage.

---

### 16. AUTRES INFORMATIONS

---

**Textes des phrases R du composant du point 2 :**

- R 22 Nocif en cas d'ingestion.
- R 38 Irritant pour la peau.
- R 41 Risque de lésions oculaires graves.
- R 50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

**Recommandations :**

Cette fiche de données de sécurité complète la fiche technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est, en outre, attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense, en aucun cas, l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra, sous sa seule responsabilité, les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.